



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/37
12 février 1996

Cinquantième session
Point 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/50/602 et Corr.1)]

50/37. Question de la Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question de la Nouvelle-Calédonie,

Ayant examiné le chapitre qui, dans le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a trait à la Nouvelle-Calédonie 1/,

Réaffirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant ses résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) des 14 et 15 décembre 1960, respectivement,

Notant l'importance des mesures constructives que les autorités françaises continuent de prendre en Nouvelle-Calédonie, en coopération avec tous les secteurs de la société néo-calédonienne, pour favoriser le développement politique, économique et social du territoire, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement et de la lutte contre l'abus et le trafic des drogues, afin de créer un environnement propice à son évolution pacifique vers l'autodétermination,

Notant également, dans ce contexte, l'importance d'un développement économique et social équitable ainsi que de la poursuite du dialogue entre les

1/ A/50/23 (Partie V), chap. IX.

parties participant en Nouvelle-Calédonie à la préparation de l'acte d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie,

Se félicitant du renforcement du processus d'examen des Accords de Matignon 2/, grâce à la multiplication des réunions de coordination,

Notant avec satisfaction l'intensification des relations entre la Nouvelle-Calédonie et ses voisins de la région du Pacifique Sud,

1. Engage toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens et de manière à exploiter les résultats positifs de l'examen à mi-parcours des Accords de Matignon, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie;

2. Invite toutes les parties concernées à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination où toutes les options seraient ouvertes et qui garantirait les droits de tous les Néo-Calédoniens conformément à la lettre et à l'esprit des Accords de Matignon qui partent du principe qu'il appartiendra aux populations de Nouvelle-Calédonie de choisir la manière de prendre en mains leur destin;

3. Se félicite des mesures qui ont été prises pour renforcer et diversifier l'économie néo-calédonienne dans tous les secteurs, et encourage toutes les mesures dans ce sens qui seraient conformes à l'esprit des Accords de Matignon;

4. Se félicite également de l'importance qu'attachent les parties aux Accords de Matignon à l'accélération des progrès dans les domaines du logement, de l'emploi, de la formation, de l'éducation et des soins de santé en Nouvelle-Calédonie;

5. Reconnaît la contribution apportée par le Centre culturel mélanésien à la protection de la culture autochtone de la Nouvelle-Calédonie;

6. Note les initiatives constructives prises pour protéger l'environnement naturel de la Nouvelle-Calédonie, notamment l'opération "Zonéco" dont l'objet est de dresser une carte des ressources marines à l'intérieur de la zone économique de la Nouvelle-Calédonie et de les évaluer;

7. Est consciente des liens étroits qui unissent la Nouvelle-Calédonie et les peuples du Pacifique Sud et des mesures constructives prises par les autorités françaises et provinciales pour faciliter le développement de ces liens, notamment resserrer les relations avec les pays membres du Forum du Pacifique Sud;

8. Se félicite en particulier, à cet égard, des visites de haut niveau que des délégations de pays de la région du Pacifique continuent de faire en Nouvelle-Calédonie et de celles que des délégations néo-calédoniennes continuent de faire dans des pays membres du Forum du Pacifique Sud;

2/ Voir A/AC.109/1000, par. 9 à 14.

9. Prie le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de poursuivre l'examen de la question à sa prochaine session et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante et unième session.

82e séance plénière
6 décembre 1995